



RÈGLEMENT DU GUICHET UNIQUE MUNICIPAL

GUICHET UNIQUE

A votre disposition

→ Courriel : guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr

→ Ligne directe 04 80 76 00 31, Tamara CAGNARD

→ Standard de la mairie 04 79 28 50 23

→ Boîte aux lettres située devant l'entrée principale de l'école élémentaire

→ Boîte aux lettres de la mairie

Les boîtes aux lettres sont relevées chaque matin à 8 h30

Accueil téléphonique de 9h00 à 11h15 les lundis, mercredis, jeudis et vendredis en périodes scolaires

Accueil physique sur rendez-vous les jours d'ouverture de 10h00 à 11h00, en mairie.

Une permanence est prévue le dernier jour de chaque période de vacances.

Règlement intérieur du guichet unique

Article 1 : CONDITIONS D'ADMISSION

Le dossier d'inscription complet devra être remis au guichet unique :

- Fiche de renseignements,
- Attestation d'assurance,
- Attestation de quotient familial,
- Copie du carnet de santé,
- Autorisation droit à l'image,
- Relevé d'identité bancaire et mandat SEPA
- Engagement des parents à respecter les règlements intérieurs.

Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

Le dossier est à votre disposition en mairie ou sur le site internet www.saintpierredalbigny.fr.
Rubrique Les Ecoles et la Jeunesse → Le périscolaire inscription

Lors de tout changement (adresse, déménagement, banque ...), le guichet unique devra être informé dans les meilleurs délais.

Article 2 : LES HORAIRES DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

En maternelle

Accueil matin 7h30/8h20 École élémentaire	Restauration scolaire 11h30/13h École maternelle	Accueil du soir tranche 1 16h10/17h30 École maternelle	Accueil du soir tranche 2 17h30/18h30 École maternelle
---	--	--	--

En élémentaire

Accueil matin 7h30/8h25 École élémentaire	Restauration scolaire 11h35/13h05 École élémentaire	Accueil du soir tranche 1 16h15/17h30 École élémentaire	Accueil du soir tranche 2 17h30/18h30 École élémentaire
---	---	---	---

Article 3 : LES MODALITÉS DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION

3.1 ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN / RESTAURATION SCOLAIRE/ ACCUEILS PERISCOLAIRES DU SOIR

Les services périscolaires peuvent être réservés à l'année, au mois, à la semaine ou à la journée en fonction de vos besoins.

Les réservations ou annulations peuvent se faire :

- Par téléphone au 04 80 76 00 31
- Par mail à l'adresse guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr
- Sur les formulaires de réservation et d'annulation qui sont téléchargeables en ligne et disponibles à l'accueil de la mairie ou au sein du bureau de la responsable du service périscolaire à l'école élémentaire. Ils sont à déposer dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet

Pour information, les réservations ou annulations au restaurant scolaire et aux accueils périscolaires doivent être effectuées au plus tard la veille jusqu'à 8h30 (du lundi au vendredi hors jours fériés). Tous les temps périscolaires sont soumis à une inscription préalable. Deux tranches horaires sont proposées le soir et chacune d'elle nécessite une réservation.

Les annulations ou modifications pour le jour même ne sont pas acceptées, sauf situations exceptionnelles. Vous devez appeler le guichet unique entre 9h00 et 11h15 les jours d'ouverture ou envoyer un mail à l'adresse guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr.



Le fait de prévenir l'enseignant ne dispense pas les parents de prévenir le guichet unique.

→ **Lorsqu'un enseignant est absent, l'enfant peut être accueilli dans une autre classe. En conséquence, la restauration scolaire sera facturée si vous décidez de garder votre enfant.**

→ **En cas de sortie scolaire, le guichet unique procède à l'annulation en bloc des réservations. Si un enfant ne participe pas à la sortie ou en cas d'annulation de la sortie, il appartient aux parents de procéder à une nouvelle inscription pour le jour concerné.**

→ **En cas de grève, le guichet unique annule les réservations s'il n'y a pas de service minimum mis en place pour les classes concernées.**

3.2 ÉTUDE ENCADRÉE

Le nombre de places est limité à 24 enfants avec un taux d'encadrement d'1 enseignant pour 12 enfants. La mairie se réserve le droit de suspendre le temps d'étude à chaque début de période en cas d'inscription inférieure ou égale à 50%. L'étude encadrée sera menée du 18 septembre 2023 au 13 juin 2024 les lundis et jeudis de 16h30 à 17h30. Elle nécessite un engagement à la période (vacances à vacances) pour permettre un suivi personnalisé de l'enfant et de son travail.

Les formulaires de réservation doivent être impérativement déposés dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet ou envoyés par mail à l'adresse guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr dans les délais indiqués ci-dessous :

Périodes	Demande de réservation	Validation et retour Mairie
1 ^{ère} période, du 18/09 au 19/10	Avant le 08/09/23	Au plus tard le 15/09/23
2 ^{ème} période du 06/11 au 21/12	Avant le 13/10/23	Au plus tard le 27/10/23
3 ^{ème} période du 08/01 au 15/02	Avant le 15/12/23	Au plus tard le 29/12/23
4 ^{ème} période 04/03 au 11/04	Avant le 09/02/24	Au plus tard le 23/02/24
5 ^{ème} période du 29/04 au 13/06	Avant le 05/04/24	Au plus tard le 19/04/24

Les annulations seront accordées à titre exceptionnel sur motivation en accord avec le guichet unique.

Article 4 : LA TARIFICATION ET LA FACTURATION

Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil municipal. Ils sont appliqués en fonction des revenus familiaux d'après le quotient familial. Ils s'appliquent à compter du 1^{er} jour de rentrée scolaire fixé par l'Education Nationale et sont valables pour l'ensemble de l'année scolaire.

Le quotient familial est obligatoire pour établir la facturation. En l'absence de délivrance de celui-ci, le tarif le plus élevé sera facturé aux familles.

La facturation est mensuelle. Les familles peuvent régler leurs factures selon trois modes de paiement :

- Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public (place Albert Serraz 73800 MONTMELIAN)
- Par prélèvement
- Par tickets CESU (uniquement pour la garderie et après demande formulée auprès du guichet unique)

Les repas étant commandés la veille, le coût du repas correspondant au premier jour d'absence ne pourra être décompté de la facture même sur présentation d'un certificat médical.

Toute réservation effectuée, restauration ou temps d'accueils périscolaires, et non annulée dans les délais, sera facturée qu'elle soit réalisée ou pas.

Une réservation en dehors des délais doit être validée par le guichet unique et se verra majorée. En l'absence de réservation, une pénalité sera appliquée.

→ **Se reporter à la grille tarifaire**


Toute réclamation devra être adressée par écrit au guichet unique accompagnée des justificatifs.

Les factures impayées font l'objet d'un processus de recouvrement mis en place par le trésor public (lettres de relance, saisie sur salaire, allocations ou compte bancaire).

Tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2023-2024

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES TEMPS D'ANIMATION DU MATIN ET TEMPS D'ANIMATION DU SOIR

	QF 0 à 507	QF 508 à 799	QF 800 à 1099	QF 1100 à 1299	QF > 1300
Accueil matin Maternelle 7h30/8h20 Élémentaire 7h30/8h25	0,90 €	1,50 €	1,75 €	1,90 €	2,20 €
Accueil soir T1 Maternelle 16h10/17h30 Élémentaire 16h15/17h30	0,90 €	1,50 €	1,75 €	1,90 €	2,20 €
Accueil soir T2 17h30/18h30	0,90 €	1,50 €	1,75 €	1,90 €	2,20 €
Tarifs extérieurs à la commune	1,30 €	2,10 €	2,30 €	2,60 €	2,90 €
Tarif majoré si réservation hors délai : +3€ (Tarifs locaux / Tarifs extérieurs)	3,90€ / 4,30€	4,50€ / 5,10€	4,75€ / 5,30€	4,90€ / 5,60€	6,90€ / 7,60€
Tarif majoré en l'absence de réservation : +5€ (Tarifs locaux / Tarifs extérieurs)	5,90€ / 6,30€	6,50€ / 7,10€	6,75€ / 7,30€	5,20€ / 5,90€	7,20€ / 7,90€

 Tous les temps périscolaires sont soumis à une inscription préalable. Deux tranches horaires sont proposées le soir et chacune d'elle nécessite une réservation.

Un forfait retard sera appliqué par la collectivité lorsque les parents dépassent l'heure de fermeture du temps périscolaire du soir pour venir chercher leur(s) enfant(s) : **15€/par quart d'heure commencé**

ÉTUDE ENCADRÉE

	QF 0 à 507	QF 508 à 799	QF 800 à 1099	QF 1100 à 1299	QF > 1300
Étude encadrée 16h30/17h30	1,20 €	1,80 €	2,05 €	2,20 €	2,50 €
Tarifs extérieurs à la commune	1,60 €	2,40 €	2,60 €	2,90 €	3,20 €

L'enfant est pris en charge dès la fin des classes à 16h15.

L'étude débute à 16h30.

La facturation prend en compte une durée d'1h15, de 16h15 à 17h30.

Places limitées soumises à validation de la Mairie.



Pas de départ échelonné

RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PÉRISCOLAIRE PAUSE MÉRIDIANNE

	Repas	Tarif majoré si réservation hors délai : + 5€	Tarif majoré en l'absence de réservation : + 10€
QF 0 à 507	4,73 €	9,73€	14,73€
QF508 à 799	5,28 €	10,28€	15,28€
QF 800 à 1099	5,50 €	10,50€	15,50€
QF 1100 à 1299	5,72 €	10,72€	15,72€
QF > 1300	5,94 €	10,94€	15,94€
Panier repas si PAI	2,53 €	7,53€	12,53€
Tarifs extérieurs à la commune	6,16 €	11,16€	16,16€
Adultes *	6,16 €		

* Enseignants, parents représentants d'élèves (réservations plafonnées à 2 repas par an et par site), membres de la commission scolaire et agents de direction des services périscolaires.